



mon père décède comment me protéger

Par **ma56**, le **24/08/2011** à **08:33**

mon père est décédé dans la nuit de samedi à dimanche étant née d'un premier mariage, mon père étant remariée j'aimerais savoir m'est droit car mon fil voulant spolier ma belle mère je ne suis pas d'accord je souhaite que cette femme vive sans souci et s'en nuie de sa part je suis adulte handicapé suite à un accident ma fille va faire ce qu'elle peut mais mon fil est décidé de nuire à ma belle mère et à moi-même que faire pouvez-vous me donner un conseil à fin qu'il nuise à personne merci quelle loi prévaudra en ma faveur merci de me répondre au plus vite
martine

Par **youris**, le **24/08/2011** à **09:15**

bjr,
c'est vous qui héritez de votre père (en l'absence de testament).
votre fils n'est pas concerné sauf si vous renoncez à cette succession.
cdt

Par **Domil**, le **24/08/2011** à **14:04**

Lui n'a aucun droit donc sauf si vous êtes faible et lui obéissez, il ne pourra rien faire.

Il faut faire la succession de votre père, c'est impératif.

Et surtout, protégez-vous, VOUS car avec un fils aussi cupide, c'est vous qui m'inquiétez. Faites le plus vite possible, un mandat de protection future désignant votre fille comme protectrice, afin d'exclure ce vautour.